



**PATINAGE  
QUÉBEC**

# Guide accréditation des entraîneurs

2026 - 2027

7665, boulevard Lacordaire  
Montréal, QC H1S 2A7

☎ 514 252-3073  
✉ [patinage@patinage.qc.ca](mailto:patinage@patinage.qc.ca)  
🌐 [patinage.qc.ca](http://patinage.qc.ca)

Page 1  
12 mai 2026

# Procédure

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions, être membre en règle de Patinage Canada et être détenteur de la carte d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.

## Scénario 1 :

Veillez prendre note qu'afin de recevoir une accréditation sans frais aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
  - ET toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie).

## Scénario 2 :

Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 20 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
  - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada).
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
  - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
    - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
  - Certificat des premiers soins valide
  - Certificat de vérification judiciaire
  - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
  - Certificat « Code de déontologie »
  - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

## Scénario 3 :

Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors vous faire remplacer auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.



- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

### Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

### Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 20 \$ a été fait (preuves fournies).

N.B. : Prenez note que tous les bracelets de compétitions antérieurs doivent être retirés.





**PATINAGE**  
**QUÉBEC**